



Arrondissement de Cholet

DÉPARTEMENT

de

MAINE-ET-LOIRE

49120

Téléphone : 02 41 30 35 17

Télécopie : 02 41 30 34 87

E-mail : accueil.mairie@chemille.fr

N/Réf. : MM/JV/JL

OBJET : raccordement des eaux usées
Industrielles sur la station d'épuration de
Chemillé

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE CHEMILLÉ

CHEMILLE, le 7 novembre 2011

Le Maire de la Commune de Chemillé
à

CORTIZO
Extramundi
s/n 15901
PADRON (A CORUÑA)
ESPAGNE

Monsieur le Directeur,

Au vu des éléments que vous nous avez apportés pour le raccordement de vos effluents industriels sur le réseau d'assainissement collectif de la Ville de Chemillé, la municipalité émet un avis défavorable pour les raisons suivantes :

- Charge hydraulique :

Actuellement, le flux hydraulique en temps sec et en entrée de la station d'épuration est d'environ 1200 m³/j pour une capacité nominale de 1500 m³/j.

Le débit de rejet de votre installation est de 7 m³/h soit 168 m³/j. Le débit d'arrivée sur la station serait alors de 1368 m³/j soit 91,2 % de la charge nominale.

La Ville de Chemillé ne disposerait donc plus de marge de manœuvre pour son propre développement et le dimensionnement hydraulique actuel de la station ne serait plus adapté.

- Métaux lourds :

La filière choisie pour le traitement des boues de la station de Chemillé est la filière agricole, réglementée par un plan d'épandage.

Votre usine réalisera des traitements de surfaces avec la présence de certains métaux lourds tel que l'aluminium dans le rejet de vos eaux industrielles. Ceux-ci se retrouveront dans les boues avec le risque que ces dernières ne soient plus exploitables par la filière agricole.

La solution serait l'incinération, mais le coût pour notre collectivité serait largement supérieur.

- Traitement physico-chimique :

Les prétraitements de vos effluents industriels se réalisent par voie physico-chimique.

La station d'épuration de Chemillé est une station biologique à boues activées. En cas de panne ou de défaillance de votre système, l'arrivée de vos effluents bruts ou mal traités provoquerait une destruction de toute la biomasse de notre station et entraînerait son arrêt pendant plusieurs semaines.

La ville de Chemillé devra en plus supporter des pénalités financières pour « mauvais traitement » de la part des services tels que l'Agence de l'Eau ou la DDT (Service Police de l'Eau).

La ville de Chemillé n'a pas la capacité de raccorder les eaux usées industrielles de votre entreprise sur la station d'épuration de Chemillé.

Il existe cependant deux solutions substitutives :

- 1 – rejeter directement vos effluents traités en milieu naturel (se rapprocher du service de la Police de l'Eau)*
- 2- traiter et réutiliser en circuit fermé vos eaux industrielles.*

Comptant sur votre compréhension et souhaitant que vous trouverez une solution adaptée, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire



Copie à :

- Cortizo France*
- Delta Environnement*
- Communauté de Communes de la Région de Chemillé*